



ACADÉMIE
DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

Ecole élémentaire
29, rue Porte de Chaux
25 340 PAYS DE CLERVAL

Tél : 06.46.86.51.76

Mail : ecole.clerval@ac-besancon.fr

Web : <http://prim-clerval.ac-besancon.fr/>

Fiche Urgence

Année scolaire 2025 / 2026

Document **non confidentiel** à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire et destiné aux services hospitaliers qui pourraient éventuellement recevoir votre enfant.

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

	N° tel. Portable	N° de tel. Travail	Autre numéro
Responsable légal n°1 :	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....
Responsable légal n°2 :	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....	/...../...../...../.....

N° de sécu. et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Autres informations :

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

.....



PAI

Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) :

☐ OUI

☐ NON

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place. Il vous appartient d'en faire la demande auprès du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Allergies alimentaires

Je soussigné,, certifie que mon enfant

☐ n'a pas d'allergies alimentaires connues et peut donc consommer les aliments éventuellement proposés à l'école (goûters d'anniversaire, crêpes, ...)

☐ est allergique aux aliments suivants : Dans ce cas, un PAI sera mis en place avec la famille pour fixer les modalités.

Lunettes

Votre enfant porte-t-il des lunettes :

☐ OUI

☐ NON

Doit-il les porter en sport et à la récréation :

☐ OUI

☐ NON

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Autres informations utiles, éventuellement (précautions particulières...) :

.....

.....

Fait à, le

Signature

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005). L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

[L'établissement d'affectation] ; ainsi qu'aux services de secours et de soins amenés à prendre en charge votre enfant dans le cadre d'une urgence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au [principal/proviseur du collège/lycée] ou Rectorat de Dijon, Délégué à la protection des données, 10 rue de la Convention, 25030 Besançon Cedex (dpd@ac-besanon.fr).

Les données mentionnées sur la présente fiche sont conservées par l'établissement scolaire durant l'année scolaire afin de permettre la prise en charge de votre enfant et votre information dans le cadre de l'urgence. A l'issue de ce délai, les données renseignées seront supprimées.